

Séance extraordinaire du 4 septembre 2018

À la deuxième séance extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois du 4 septembre 2018 tenue à 22h25, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1 Madame Micheline Robert
District # 2 Monsieur Denis Fortier
District # 3 Madame Rita Fortier
District # 4 Madame Chantal Bouchard
District # 5 Monsieur Alfred Jr Beaudin
District # 6 Monsieur Jean-Guy Noël

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yvan Goyette.

Mme Guylaine Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2018-09-336 Ouverture de la séance

ATTENDU QUE tous les élus sont présents et qu'ils renoncent à l'avis de convocation.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la séance soit ouverte.

2018-09-337 Achat d'une nouvelle camionnette

ATTENDU QUE l'achat d'une nouvelle camionnette est nécessaire puisque la camionnette Ford F-250, année 2005, 4x4, acheté en janvier 2018 a été accidentée et déclarée non réparable ;

ATTENDU QU'une camionnette Dodge RAM 3500, année 2007, 4x4, diésel, a été trouvée sur le site de Kijiji pour une somme de 13 750\$ avant taxes;

ATTENDU QU'une camionnette Ford Super Duty F-250 XLT, année 2005, 4x4, diésel, a aussi été trouvée sur ce site, au coût de 15 995 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE les élus Messieurs Yvan Goyette et Denis Fortier, sont disponibles pour aller voir le véhicule et constater son état.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'achat d'une camionnette soit autorisé pour un montant maximum de 15 000\$ avant taxes ;

QUE M. Denis Fortier ou M. Yvan Goyette soient autorisés à signer les documents nécessaires pour effectuer la transaction avec le vendeur et pour faire les transferts à la Société de l'assurance automobile du Québec.

QUE l'argent des assurances soit utilisé pour payer cet achat et que la différence soit prise au surplus, si nécessaire.

2018-09-338 Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 22h30.

M. Yvan Goyette
Maire

Mme Guylaine Blais
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière